

Compte-rendu de la CAPL du recours en révision en notation des agents d'administration du 7 Juillet 2014

La CAPL de révision de l'évaluation pour les agents de la catégorie C s'est réunie le 07 juillet 2014 .

Elle avait à statuer sur deux dossiers de recours en révision.

La délégation FO a défendu un des 2 dossiers, le deuxième étant défendu par un autre OS.

La délégation FO a obtenu satisfaction sur son dossier. Le collègue a donc eu une bonification d'un mois.

Malheureusement l'autre demande n'a pas recueilli le soutien de la direction et le collègue n'a pas obtenu satisfaction.

Extraits Liminaire :

« La notation chiffrée a disparu et l'entretien d'évaluation a été remplacé par un entretien professionnel ... depuis 2 ans. »

...

Elle permettait « à tous de se situer à l'intérieur de leur grade et échelon »

...

L'entretien professionnel rend « impossible de déterminer pour chacun la moindre valeur relative »

...

FO DGFIP exige l'abrogation du décret SAPIN de 2002 et du décret de juillet 2010 supprimant la note chiffrée et la remplaçant par un entretien professionnel.

...

« Cette réforme n'est en aucun cas destinée à favoriser l'expression des agents puisque les évaluateurs sont invités par l'instruction à préparer le compte rendu de l'entretien avant même qu'il ait lieu »

...

L'absence de recours hiérarchique préalable rend tout recours en CAPL irrecevable.

...

Le délai de saisine des CAPL et CAPN est raccourci alors que le statut général n'a pas été modifié en ce sens.

FO DGFIP encourage les collègues à préparer leur entretien d'évaluation avec des représentants syndicaux. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de vos correspondants locaux.

Nos élus en CAPL en catégorie C :

AAP1: Jean-Pierre BARTHELEMY, Jean-Claude VUILLEMIN – **AAP2:** Laurent AUBOYER, Aurore TAILFER – **AA1:** Vincent DUCOURTIEUX, Anne JANCY